CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le propriétaire :

RAISON SOCIALE : **CHÂTAIGNE AU CŒUR – GIBAUD PHILIPPE**

ADRESSE : **Le Pâturage, gîte Châtaigne au cœur, 115 chemin du pâturage, 07240 SILHAC (Ardèche) - tel : 04 75 58 18 35**

Dénommé le bailleur, d'une part

Et d'autre par le **locataire :**

NOM : M. , Mme _____

Demeurant : _____

_____

Tél : _____

Personne à mobilité réduite: OUI ❑ NON ❑

Nombre d'adultes : _____

Nombre d'enfants : _____ Âges des enfants :

DÉSIGNATION :

Gîte rural meublé de tourisme adapté au lieu dit « Pâturage » 07240 SILHAC.

Comprenant : lieu de vie avec coin cuisine (évier normes PMR, plaques vitrocéramiques 4 feux, réfrigérateur avec congélateur, four électrique, lave vaisselle, autocuiseur, four micro-ondes, mixer, grille-pain, cafetière, bouilloire, vaisselle et accessoires…), table en chêne massif, 4 chaises, canapé cuir et télévision avec décodeur, lecteur DVD. Volets roulants électriques. Connexion INTERNET.

Deux chambres (dont une accessible) avec chacune un lit de 140 x 190 cm (avec matelas en latex, housses de matelas, oreillers et housses d'oreillers, couvertures) et dotées de table de chevet, bibliothèque, étagères, penderie, fer à repasser, planche à repasser.

Salle d'eau avec lavabo, douche à l'italienne, sèche serviette, lave linge et WC. sèche-cheveux, distributeur savon/shampoing.

Terrasse : 2 tables, 6 chaises. Barbecue. Salon de jardin avec parasol.

Capacité : 3 à 4 personnes maximum.

Tout confort, restauration intérieure récente. 2 colonnes ventilateur/purificateur d'air.

Chauffage : poêle à bois et radiateurs électriques radiants.

CONDITIONS DE LOCATION :

Le prix de la location de 490 € s'entend à la semaine

ou 70 € par jour (possible hors période estivale) ;

du _____, arrivée : _____ h

au _____, départ : _____ h .

Un chèque d'acompte de 25 % du prix de la location sera joint au présent contrat complété, daté, signé.

La réservation sera définitive à réception de ces deux documents.

Le solde de la location sera payable avant le début de location.

Joindre, lors de l'acompte de la location une attestation d'assurance responsabilité civile villégiature.

Montant total de la location : _____ €

Montant de l'acompte : _____ €

OBLIGATIONS DES PARTIES :

Le propriétaire/bailleur s'engage :

- À délivrer le logement en bon état d'usage et de réparation
- À délivrer les éléments de l'équipement en bon état de fonctionnement
- À assurer au locataire une jouissance paisible des lieux

Le locataire s'engage :

- À payer acompte et loyer aux dates précisées ci-dessus
- À user paisiblement des locaux
- À répondre des dégradations ou des pertes survenues pendant la location
- À laisser les locaux propres après en avoir assuré le ménage.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

- Les services suivants peuvent s'ajouter aux frais de location si vous le souhaitez :

  - Le ménage de fin de séjour ; prévenir dès que possible et au plus tard au moment de l'état des lieux. (60 €)
  - La fourniture du linge de maison (serviettes et gants) et des draps pour les deux lits : drap-housse, draps et taies d'oreillers. (10 €)

- Le prix de la location s'entend toutes charges comprises (eau froide et chaude, électricité, chauffage, taxe de séjour...)

FAIT À _____ LE _____

En deux exemplaires dont un pour chaque signataire.
Signature de chacune des parties précédée de la mention « lu et approuvé »

LE LOCATAIRE LE BAILLEUR